# Conditions générales de vente

Toute participation à l'une des prestations vendues par *Montagne de Choses* implique, sans réserve, l'acceptation des conditions mentionnées ci-dessous.

### 1. Informations complémentaires à la tarification

(1) Activités ne faisant pas l'objet d'un calendrier annuel. Me contacter pour toute demande particulière liée à l'une de ces activités, ainsi que pour toute réservation.

(2)Prix de groupe entendu par personne.

(3) Etudiants, chômeurs, RSA, personnes handicapées, scolaires.

<sup>(4)</sup>Hors hébergement. Contacter la Maison d'hôtes « La Cerveyrette » au +33 (0)4 92 51 79 87.

(5) Activités non adaptées aux enfants de -12 ans et/ou nécessitant une bonne condition physique.

(6)De 4 à 8 personnes : 70 € par personne ; + de 8 personnes : 60 € par personne.

### 2. Inscriptions et réservations

Les prestations référencées « journées », « 1/2 journées », « à thèmes » ou encore « de nuit » se font **uniquement sur demande**. L'inscription à l'une de ces activités ne nécessite ni de remplir un formulaire d'inscription ni de verser un acompte, mais doivent faire l'objet d'une réservation par mail ou téléphone, au plus tard 3 jours avant la date souhaitée. La réservation sera confirmée par *Montagne de Choses* à condition que le nombre minimum de participants soit atteint, et en fonction de la disponibilité de l'encadrant.

Dans le cas des séjours, stages et ateliers de 2 jours ou plus, le client reconnaitra avoir pris connaissance des informations relatives à ces prestations en remplissant son **formulaire d'inscription**. Celui-ci doit être daté et signé par le participant, retourné à *Montagne de Choses*, accompagné de son acompte. La réservation sera définitivement validée après encaissement de l'acompte.

Dans tous les cas, quelle que soit la prestation, la réservation ne sera définitivement validée que dans la limite des places disponibles, à conditions que le nombre de participants soit atteint et selon les modalités fixées par le §4.

Pour toute inscription à un séjour, stage ou atelier de 2 jours ou plus intervenant à plus de 15 jours avant la date de début de celui-ci, un acompte de 30% du montant total de la prestation (hors hébergement, qui fait l'objet d'un acompte à part) devra obligatoirement être envoyé à *Montagne de Choses* en complément du formulaire d'inscription. Dans ce cas, le solde devra obligatoirement être réglé le premier jour du séjour/stage/atelier. Pour toute inscription à un séjour, stage ou atelier de 2 jours ou plus intervenant à moins de 15 jours avant la date de début de celui-ci, la totalité du montant de la prestation (hors hébergement) sera demandé par *Montagne de Choses* lors de l'inscription, en complément du formulaire.

# 3. Dates et tarifs

Les dates et tarifs des prestations vendues par *Montagne de Choses* sont consultables sur le site internet dans l'onglet prévu à cet effet, ainsi que dans chaque page faisant référence à une prestation. Les tarifs sont fixés pour toute l'année de référence et ne pourront faire l'objet d'aucune modification (hors promotion).

# Sauf mention contraire, les tarifs correspondent seulement à l'encadrement par l'Accompagnateur en Montagne.

En particulier, ces tarifs ne comprennent pas :

- l'acheminement jusqu'au lieu de la prestation,
- l'hébergement, les repas, boissons, ainsi que toute activité annexe,
- la location ni la fourniture de matériel spécifique à une activité.

L'acompte pourra être réglé par espèces ou par chèque à l'ordre de Grégory NOMBRET, et le règlement du solde, ou de la totalité du séjour/stage/atelier pourra se faire par espèces, chèque à l'ordre de Grégory NOMBRET ou chèque-vacances ANCV, selon les modalités fixées au §2.

#### 4. Annulation

#### a. Par Montagne de Choses

*Montagne de Choses* se réserve le droit d'annuler une prestation vendue si le nombre de participants est insuffisant, si les conditions météo sont défavorables, selon les modalités fixées par le §6 ou en cas de force majeure. Les inscrits seront alors :

- intégralement et immédiatement remboursés dans le cas d'une sortie ou activité à la journée,
- remboursés, dans les 15 jours, au prorata du nombre de journées restantes dans le cas d'un séjour, d'un atelier ou d'un stage déjà commencé.

L'annulation d'une prestation vendue ne peut être décidée par *Montagne de Choses* qu'au moment du rendez-vous ou dans le meilleur des cas la veille au soir pour une sortie ou activité à la journée, ½ journée, à thèmes ou de nuit.

Dans le cas d'un séjour, stage ou atelier de 2 jours ou plus, *Montagne de Choses* se réserve le droit de juger de la légitimité de la présence d'un ou plusieurs inscrit(s) s'il estime que la sécurité du groupe est susceptible d'être compromise, ou que la prestation ne peut être assurée dans de bonnes conditions. *Montagne de Choses* pourra alors demander à cette (ces) personne(s) d'interrompre sa (leur) sortie, son (leur) activité, son (leur) stage, son (leur) atelier ou son (leur) séjour. Le montant de la prestation en question pourra alors, à la demande du (des) participants, être remboursé au prorata du nombre de jours restants, dans un délai de 15 jours. *Montagne de Choses* se réserve également le droit de mettre un terme à un stage, un atelier de 2 jours ou plus ou un séjour si la sécurité ou la bonne conduite du groupe est entravée par un évènement extérieur comme définit au §6, dont *Montagne de Choses* ne saurait être responsable. Le montant de la prestation en question sera alors remboursé au prorata du nombre de jours restants, dans un délai de 15 jours.

Dans tous les cas, les inscrits ne pourront prétendre à aucune indemnité ni compensation, de quelque nature que ce soit.

### b. Par le(s) participant(s)

Toute annulation de la part du (des) participant(s) doit être notifiée à *Montagne de Choses* par lettre ou e-mail. Dans tous les cas, les inscrits ne pourront prétendre à aucune indemnité ni compensation.

En cas de désistement du (des) participant(s) intervenant à moins de 24h avant le début d'un séjour, stage ou atelier de 2 jours ou plus dont l'inscription a été validée et ayant fait l'objet du versement d'un acompte, la totalité du montant du séjour/stage/atelier sera alors conservée par *Montagne de Choses* (sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif). Par ailleurs, si le(s) participant(s) dont l'inscription a été validée ne se présente(nt) pas au rendez-vous d'une prestation quelle qu'elle soit et pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué, ni aucune indemnité ou compensation ne pourra être demandée.

En cas de désistement du (des) participant(s) à plus de 24h avant le début de la prestation pour un séjour, stage ou atelier de 2 jours ou plus dont l'inscription a été validée et ayant fait l'objet du versement d'un acompte, ce dernier sera conservé par *Montagne de Choses*.

#### 5. Assurances

*Montagne de Choses* est assurée, au titre de sa responsabilité civile professionnelle par la société M.M.A. IARD - contrat n°105.630.300 – 69921 OULLINS CEDEX.

La responsabilité civile de l'Accompagnateur En Montagne, ou la responsabilité civile professionnelle de *Montagne de Choses* ne peut se substituer à la responsabilité civile individuelle du client. Celui-ci doit posséder une garantie multirisque couvrant les frais de maladie, d'accident et de secours en montagne.

## 6. Prérogatives

Les prestations vendues par *Montagne de Choses* seront assurées et encadrées par un Accompagnateur en Montagne diplômé d'État. A ce titre, il est le seul référent et chaque participant doit se conformer aux conseils et aux consignes qui lui seront fournis avant ou pendant la prestation. Ni l'encadrant ni *Montagne de Choses* ne pourront être tenus responsables en cas d'incidents, accidents et dommages corporels résultant d'une initiative personnelle imprudente. Si ce cas devait se manifester, à l'encontre des recommandations délivrées par l'encadrant, les autres participants seront pris à témoins.

Les prestations sont soumises à un nombre maximal de participants, dépendant de la prestation. Si celui-ci est atteint, *Montagne de Choses* pourra engager un professionnel supplémentaire pour assurer la prestation, sans majoration du prix de celle-ci.

Montagne de Choses s'engage à respecter le programme défini pour la prestation vendue. Cependant, l'encadrant reste le seul juge de la situation et peut être amené à modifier le programme à tout moment, notamment si la sécurité du groupe est susceptible d'être compromise, ou si la prestation ne peut être assurée dans de bonnes conditions. A ce titre, les inscrits ne pourront prétendre à aucune indemnité ni compensation.

Montagne de Choses ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements extérieurs à son fonctionnement, notamment tout incident ou événements imprévisibles (guerres, troubles politiques, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs, faillite d'un prestataire, intempéries, retards dans les services d'expédition du courrier pour l'envoi des documents liés à la vente d'une prestation, pannes, pertes d'effets personnels des participants). A ce titre, les inscrits ne pourront prétendre à aucune indemnité ni compensation.

